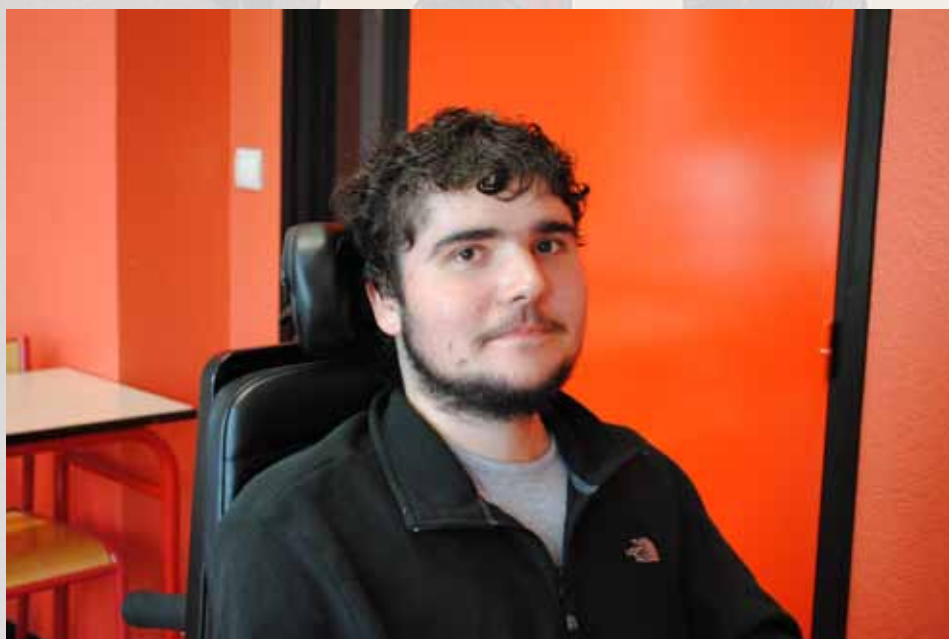


Lény, étudiant avec un handicap



Lény, étudiant en licence d'histoire à l'université Blaise Pascal nous présente son parcours et l'accompagnement dont il bénéficie. Handicapé, il est suivi par Séverine, Auxiliaire d'intégration (AI) pour le Service université handicap (SUH) qui assure les missions d'aide humaine pour des étudiants. Cet accompagnement vers l'autonomie lui permet de se concentrer exclusivement sur ses études qu'il souhaite longues. Se considérant comme un « pionnier à roulettes », il encourage les lycéens handicapés à tenter l'aventure des études supérieures.



Un parcours adapté

Lény, 21 ans est étudiant, souriant, impertinent, cultivé et en fauteuil. Diagnostiqué à 7 ans (myopathie de Duchenne), c'est toute sa scolarité qui doit être aménagée. Rapidement, il doit oublier le sport et se familiariser avec sa chaise élévatrice, un ordinateur pour médiateur et bientôt le fauteuil électrique. Les équipes éducatives et de direction sont sensibilisées et les Projets personnalisés de scolarisation (PPS) se succèdent. À partir de la 6^e, il est accompagné par une Auxiliaire de vie scolaire (AVS), dont l'intervention passe à plein temps dès l'année suivante. Au collège comme au lycée les bâtiments lui sont accessibles. Bon élève, il décroche le brevet puis le bac sans difficulté et sans toujours utiliser son tiers temps.

Pendant son année de terminale, il envisage de poursuivre en licence d'histoire à l'université Blaise Pascal. Plusieurs rencontres avec le SUH ont lieu, jusqu'à la présentation des accompagnatrices en début de 1^{re} année de licence. Lény précise que cela a nécessité de la pugnacité pour lui comme pour ses parents : *« mes parents n'ont jamais laissé le choix à personne. C'est la loi ! L'institution a su faire le nécessaire ».*

disponible en téléchargement sur



onisep.fr/clermont



Gestion du handicap dans les études supérieures : entre autonomie et dépendance

Actuellement en L3, Lény est pris en charge par un transporteur affrété par le Conseil général au départ de chez lui. À l'arrivée à l'université, Séverine, l'AI du SUH, prend le relais pour l'accompagner à la salle de cours, à la bibliothèque universitaire, au restaurant universitaire, dans les services administratifs. Lény ne peut ni appeler l'ascenseur, ni sortir ses affaires. En cours, une fois son ordinateur installé, Lény est autonome. Mais cette année le rythme s'accélère et lorsqu'il ne peut plus suivre, c'est-à-dire frapper suffisamment vite, les preneurs de notes prennent le relais. Pour les partiels il dispose d'une secrétaire d'examen. Elle est là en cas de fatigue ou de dysfonctionnement informatique. Bien sûr tout cela a parfois des conséquences inattendues voire cocasses que Lény évoque avec malice «... si un professeur demande que ceux qui n'ont pas eu un document lèvent la main...». En fin de journée, le véhicule adapté le ramène chez lui. Séverine complète, «*Mon travail consiste à accueillir et accompagner les étudiants handicapés en cours. Je suis leurs yeux, leurs bras, leurs jambes. Je les aide à gagner ou à conserver leur autonomie. Je peux aussi transporter le matériel informatique, prendre ou reprendre des notes. Je m'adapte et tiens compte de leurs objectifs, de leurs besoins, mais aussi de leur fatigabilité*».



Le SUH, un accompagnement physique, matériel ou pédagogique

Le SUH existe depuis 2001. C'est un service gratuit pour les étudiants du PRES Clermont Université (Université Blaise Pascal, Université d'Auvergne, ENSCCF, IFMA, VetAgro Sup). Séverine explique qu'en 2011-2012 le SUH a recensé 201 élèves et en a suivi 87. Certains ont des difficultés très passagères. «*Nous proposons un accompagnement physique, matériel ou pédagogique. Nous accompagnons les élèves de leur arrivée à leur départ, en passant par tous les moments qui peuvent rythmer une journée de cours. Nous pouvons prêter du matériel spécifique (bloc notes braille, ordinateurs équipés d'un agrandisseur d'image, d'une synthèse vocale...).* Nous recrutons des étudiants pour la prise de notes. Nous sommes le seul service universitaire en France à disposer d'un pôle déficience visuelle.»

Séverine Bord, AI pour le SUH



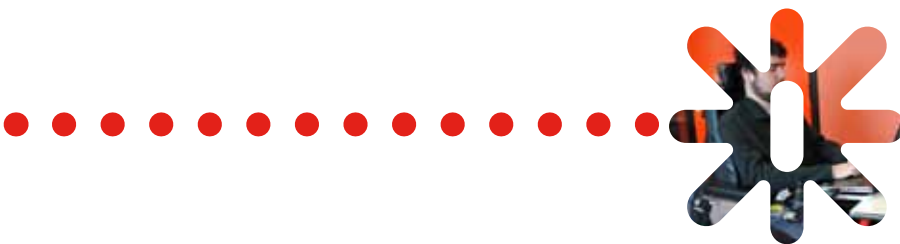
Pour aller plus loin
onisep.fr/scolarite-et-handicap

J'ai trouvé ma voie en licence d'histoire

«Pour mon insertion je savais depuis un moment que je ne pouvais compter que sur les études. J'ai choisi l'histoire parce que j'aimais ça et que j'étais plutôt bon, précise t-il avec le sourire. J'ai géré cela comme tout élève. Sans stress ou hésitation et je dois dire que j'ai trouvé ma voie. Matériellement, je n'ai pas eu de crainte particulière. C'est à l'institution scolaire, dans la limite du possible bien sûr, de s'adapter au handicap et non à la personne handicapée de s'adapter. Voir les choses ainsi évite bien des craintes. J'ai tout de même connu le stress de l'inconnu et quelques appréhensions par rapport au suivi du SUH. Pourraient-ils m'accompagner suffisamment sur la partie administrative pour que je puisse me concentrer sur mes études ? Avec le temps tout est rentré dans l'ordre, dans la continuité de ce que j'avais connu au lycée.»



Lény, pour qui les partiels semblent s'être bien passés, compte poursuivre jusqu'en doctorat. Il indique que pour le travail en groupe on se rassemble parfois chez lui pour plus de facilité. Un regret toutefois, l'impossibilité d'imaginer des études à l'étranger. «Je n'ai pas encore d'idée très précise pour mon projet professionnel mais pourquoi pas enseignant chercheur en Histoire contemporaine ? Je souhaite me spécialiser dans l'histoire de l'anarchisme».



Un pionnier à roulettes

Au-delà des études, Lény, en bon représentant de la génération Y et se revendiquant volontiers geek, passe beaucoup de temps devant ses écrans, que ce soit pour ses très nombreuses lectures ou pour des usages plus ludiques. Il est récemment entré en contact avec le Service d'accompagnement à la vie sociale d'Handi-Sup qui lui propose de l'accompagner dans des dimensions liées à l'indépendance (sorties, logements, administratif...).

«Je n'attends pas de respect particulier et encore moins de l'admiration. Ceux qui ont ce type de regard à mon encontre ne sont pas mes amis. Simplement, les autres étudiants ne pensent pas forcément à m'inviter lorsqu'ils vont boire un verre, mais les mentalités évoluent. Évidemment les soirées étudiantes ne sont pas pour moi. Par contre, je rédige quelques articles dans le journal étudiant «La nouvelle plume». À vous de retrouver ma signature, précise t-il d'un ton subversif. Par ailleurs, l'équipe pédagogique possède en général un a priori positif à mon égard ce qui est parfois pratique (nouveau sourire). J'ai conscience d'être une espèce de pionnier à roulettes, sans que j'en tire une quelconque fierté.»



Plus on sera nombreux plus on sera entendu

Si Lény est reconnaissant envers le SUH et Séverine, il ne manque pas d'ajouter, en parlant du métier d'AI : *«il faut en faire un véritable métier avec une formation adéquate : s'occuper de personnes avec des handicaps aussi divers ne devrait pas être si dévalorisé que ce soit au niveau salaire, sécurité de l'emploi et formation. Il faut en finir avec les concepts d'intégration ou d'inclusion scolaire. On ne peut pas continuer à considérer que la personne handicapée est «chanceuse» d'être accompagnée et intégrée dans un univers où elle n'aurait pas sa place au départ. L'école doit accueillir tout le monde et tous les dispositifs doivent être pensés pour accueillir tous les publics. Mon arrivée à l'université a mis en lumière des manques. Depuis, des aménagements ont eu lieu, comme par exemple, l'accessibilité à l'amphi 1. Mon fauteuil pèse 140 kg, il a donc fallu également renforcer le plan incliné qui mène aux amphis 2 et 3». Séverine poursuit en indiquant que «le SUH a lancé un état des lieux de l'accessibilité des locaux par type d'handicap. Par exemple, pour les malvoyants, il est souvent nécessaire qu'une rampe parcoure les bâtiments ou que les sols, murs et portes soient clairement distingués en termes de couleur ou de contraste».*



Paroles de Lény

“ Aux lycéens handicapés qui hésitent il faut dire qu’*«ils ne doivent pas avoir peur, qu'ils doivent tenter l'aventure. L'université est ouverte à tous et les services du SUH et d'Handi-Sup sont là pour les aider. Plus on sera nombreux plus on sera entendu et plus il y aura moyen de changer les choses. Qu'ils sachent, et leur entourage aussi, que la loi est de notre côté. Il ne faut pas hésiter à revendiquer parce que rien ne se fait automatiquement. Cela viendra sûrement mais pour l'instant cela reste un combat».* ”



Études et handicap

Accueil des jeunes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap du fait de troubles moteurs, sensoriels, psychiques, viscéraux, cognitifs ou du langage, vous pouvez être aidé(e) et accompagné(e) par :

Le Service université handicap (SUH) si votre formation se déroule dans un établissement du PRES* Clermont Université (université Blaise Pascal, université d'Auvergne, IFMA, ENSCCF, VetAgro Sup).

L'association Handi-Sup Auvergne si votre formation se déroule dans un établissement de l'enseignement supérieur hors Clermont Université.

L'aide et l'accompagnement peuvent consister à :

- **préparer** votre orientation et votre entrée dans une formation post-bac. Lors de rencontres individualisées, vous serez informé(e) sur les dispositions spécifiques, vous serez mis(e) en relation avec les intervenants de l'orientation si besoin.
- **définir** et mettre en œuvre les moyens nécessaires à votre réussite :
 - une aide à l'accompagnement physique lors de vos déplacements universitaires,
 - un accompagnement pédagogique (aménagement de cursus et d'exams, mise en place de tutorat, prises de notes, transcription braille...),
 - un suivi tout au long de votre parcours,
 - une aide sociale pour constituer des dossiers en vue de percevoir une allocation, d'avoir une carte d'invalidité, d'être reconnu travailleur handicapé ou d'obtenir l'aménagement d'un poste de travail...
- **contribuer** à la mise en accessibilité des locaux en lien avec les services techniques de l'établissement.
- **vous aider** à disposer d'un équipement adapté : rechercher avec vous le fournisseur d'aide technique, vous aider à trouver le financement.
- **élaborer** votre projet professionnel : obtenir des informations sur des métiers, filières...
- **trouver** un stage, un emploi d'étudiant ou un emploi : rédiger un CV, une lettre de motivation.
- **rencontrer** des acteurs du monde du travail : être mis en relation avec des employeurs potentiels, assister au forum Emploi organisé annuellement par Handi-Sup Auvergne.
- **et bien d'autres projets** que vous nous soumettez...

Handi-sup Auvergne vous accompagne également pour favoriser votre insertion sociale dans le cadre de son Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ouvert aux étudiants orientés par la MDPH du Puy-de-Dôme et financé par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

N'hésitez pas à contacter

Dans votre lycée

Les correspondants de l'association Handi-Sup Auvergne (se renseigner auprès du chef d'établissement).

Dans les services d'information

Les conseillers d'orientation-psychologues (COP) peuvent également vous aider à construire votre projet de formation.

Au SUH

Aurélie Moneger, coordinatrice
Mél. SUH@clermont-universite.fr
Site : <http://handicap.clermont-universite.fr>

À l'association Handi-Sup Auvergne

Emmanuel Patrier, directeur
Mél. handisup@univ-bpclermont.fr
blog : <http://handi-sup-auvergne.blogspot.com/>

Locaux communs SUH et Handi-Sup Auvergne :

Maison de la vie étudiante
Campus des Cézeaux
24 avenue des Landais, BP 70246
63175 Aubière cedex
☎ 04 73 40 79 96 ou 04 73 40 53 80 (ld)
Fax 04 73 40 52 00

ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

C'est un lieu unique, implanté dans chaque département, destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Ses missions sont clairement définies :

- accueil,
- information,
- aide à la définition du projet de vie,
- évaluation des besoins,
- proposition d'un plan de compensation personnalisé (aides humaines, techniques...),
- attribution des prestations,

- suivi de la compensation,
 - accompagnement-médiation.
- Pour mener ces missions, la MDPH s'appuie sur la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation vers un établissement ou un service spécialisé.

Allier

Montluçon ☎ 04 70 34 15 00
Vichy ☎ 04 70 34 15 50
Yzeure ☎ 04 70 34 15 25

Cantal

Aurillac ☎ 04 71 49 79 79

Haute-Loire

Le Puy-en-Velay ☎ 04 71 07 21 80

Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand ☎ 04 73 74 51 20